

« Bloquons tout » à Montpellier : une journée de maintien de l'ordre à la dure

Au moins deux incidents graves se sont produits mercredi 10 septembre sans être mentionnés par le préfet de l'Hérault dans son bilan. Un jeune manifestant atteint par le jet d'un canon à eau souffre d'un traumatisme crânien, tandis qu'un journaliste a été violenté et empêché de travailler.

[Cécile Hautefeuille](#) et [Camille Polloni](#)

11 septembre 2025 à 18h10

À Montpellier, le cortège du 10 septembre a rassemblé entre 6 000 et 10 000 personnes. Il est parti de la place de la Comédie à la mi-journée pour faire le tour de la ville avant de revenir, dans l'après-midi, sur la place principale de la cité languedocienne. C'est là que les affrontements avec les forces de l'ordre ont débuté.

Outre des grenades lacrymogènes, la police a fait usage d'un canon à eau sur la foule, et son puissant jet a atteint un jeune de 20 ans en pleine tête, comme documenté par [une vidéo](#) publiée sur les réseaux sociaux (attention, images difficiles). On le voit être projeté en l'air puis retomber lourdement sur le sol, inerte. La scène a également été captée par le photographe de Mediapart présent sur place.

Pris en charge par les *street medics* (des bénévoles chargé·es des premiers secours dans les manifestations) puis par les pompiers, ce jeune homme prénommé Lucas a été transporté à l'hôpital dont il est ressorti dans la nuit de mercredi à jeudi, selon le témoignage de Karine, sa mère, que Mediapart a pu joindre.



Le 10 septembre, après la manifestation à Montpellier (Hérault), des affrontements entre force de l'ordre et manifestants vont faire un blessé. Un jeune homme va être projeté au sol par le canon à eau de la police. © Photo David Richard pour Mediapart

Un blessé frappé d'amnésie

« Il souffre d'un traumatisme crânien, il a des points au niveau de l'arrière de la tête et s'est vu prescrire deux jours d'ITT [interruption temporaire de travail – ndlr] », décrit-elle, annonçant son intention de porter plainte.

Son fils, qui doit fêter ses 21 ans ce samedi 13 septembre, souffre également d'amnésie. *« Il ne se rappelle rien, il regarde la vidéo en boucle pour essayer de se souvenir. Il ne se rappelle pas non plus des jours précédents. Cette nuit, d'une minute à l'autre, il ne se souvenait pas de ce qu'il venait de dire... », poursuit Karine. Les médecins disent que c'est normal après un trauma crânien, ça peut durer et ça peut ne jamais revenir, en tout cas pour la mémoire des jours précédents et suivants », soupire-t-elle, très inquiète.*

Sollicitée par Mediapart ce jeudi 11 septembre, la préfecture indique avoir fait état de cette « situation » dans son communiqué de presse envoyé le 10 septembre dans la soirée, considérant que le jeune homme a été « blessé légèrement par sa chute suite à l'usage de l'engin lanceur d'eau », et précise que « des sommations ont été faites à plusieurs reprises avant l'emploi de l'engin lanceur d'eau [qui] ne permet [...] en aucun cas [...] de cibler une personne ».

Lucas, salarié à Montpellier, était sur la place de la Comédie pour rejoindre des amis, selon sa mère. *« Il est arrivé le premier, il ne les a jamais rejoints. C'est un pacifiste, mon fils, pas un violent dans les manifestations. Je suis choquée, ça été tiré sur sa tête. La vidéo, je ne l'ai regardée qu'une fois, je ne peux plus la regarder. »*

Yannick*, soignant et *street medic*, a assisté à la scène et fait partie de l'équipe qui a pris en charge Lucas : *« Il était conscient, mais en état de choc. Son état neurologique s'est rapidement dégradé. Il posait les mêmes questions et redisait les mêmes phrases systématiquement. »*

Dans un communiqué diffusé le soir même, le préfet de l'Hérault, François-Xavier Lauch, affirme qu'un groupe « de 400 à 500 fauteurs de troubles » a posé problème tout au long de la journée de mobilisation, obligeant les forces de l'ordre à « riposter de manière proportionnée ». Évoquant de « nombreux jets de projectiles » et des « insultes (encore plus nombreuses) à l'encontre des policiers », il indique que « vingt-deux personnes » ont été placées en garde à vue.

Sollicité par Mediapart, le parquet de Montpellier n'a pas répondu à nos questions sur les suites judiciaires. [D'après Midi Libre](#), six gardes à vue ont été prolongées jeudi, principalement pour « des violences volontaires, jets de projectiles, incendie volontaire, possession de produits explosifs et entrave à la circulation des véhicules ». De leur côté, les commerçants du centre-ville [relativisent les troubles](#).

Des « pratiques violentes de répression »

« *Hormis les dégradations matérielles* » et « *quatre blessés légers* » (dont Lucas, selon la préfecture), « *aucun fait majeur n'est à déplorer dans le département* », estimait aussi le préfet dans son communiqué de mercredi soir, qui n'évoquait pas les incidents constatés par de nombreux observateurs.



Utilisation du canon à eau par la police après la manifestation à Montpellier le 10 septembre 2025. © Photo David Richard pour Mediapart

Dès le matin, les *street medics* ont été pris à partie par les forces de l'ordre, selon des vidéos que Mediapart a pu consulter. « *Tôt le matin, dans le quartier des Près-d'Arènes [où un blocage a été levé par la police – ndlr], ils ont chargé pour dégager les gens et ont donné des coups de matraque, rapporte Yannick. Une camarade street medic a pris un coup au genou et n'est pas venue ensuite à la manifestation.* »

Habitué des manifestations à Montpellier, le bénévole estime que « *c'est d'habitude plutôt tranquille pour les street medics, les forces de l'ordre nous laissent libres, sachant qu'on n'est pas agressifs* ». Il a constaté, le 10 septembre, un niveau de répression bien plus élevé que d'habitude. « *Des camarades m'ont dit que ça leur rappelait la période des Gilets jaunes* », explique-t-il.

Dans un communiqué publié dans la soirée du 10 septembre, l'Observatoire montpelliérain des libertés publiques et des pratiques policières (OLM) a déploré « *plusieurs pratiques violentes de répression* » ayant visé des « *manifestants, journalistes, street medics, observateurs* ».

Un journaliste étranglé

Samuel Clauzier, journaliste en alternance dans le média Rue89 Bordeaux, a ainsi publié [une vidéo](#) sur le réseau social Bluesky dans laquelle un policier national « *de la CDI 34* » (compagnie départementale d'intervention de l'Hérault) « *[le] prend à partie et [l']agresse à plusieurs reprises (étranglement, coups dans [son] smartphone)* ». Ce fonctionnaire de police au visage dissimulé ne porte pas son RIO, un numéro d'identification individuel pourtant obligatoire.

« *Il m'a attrapé par le cou en me serrant la trachée* », décrit à Mediapart Samuel Clauzier qu'on entend répéter : « *Tu m'étrangles ! Tu m'étrangles !* » sur la vidéo. « *Il m'a traîné en arrière et m'a envoyé valser contre un poteau, j'ai terminé dans un bac à fleurs.* » Le journaliste indépendant Ricardo Parreira, présent aux côtés de son confrère, confirme la scène qu'il a prise en photo. Sur ses clichés, que nous avons pu consulter, on voit par ailleurs un autre policier mettre le journaliste en joue avec un lanceur de balles de défense (LBD 40).



Manifestation "Bloquons tout" à Montpellier, le 10 septembre 2025. © Photo Jean-Michel Mart / Le Midi Libre / MaxPPP

Samuel Clauzier annonce son intention de porter plainte et de saisir l'inspection générale de la police nationale (IGPN).

Avant d'être molesté, le journaliste, actuellement en formation à l'École supérieure de journalisme de Montpellier (ESJ Pro), était en train de filmer une interpellation « *très violente* » menée par la BAC (brigade anticriminalité) sur les marches de l'Opéra-Comédie.

« Ils se mettaient systématiquement devant moi pour que je n'aie pas les images », précise-t-il.

Un peu plus tôt, il avait également eu un échange avec le policier qui l'a attrapé par le cou. *« Il s'est mis à nous filmer, Ricardo et moi, se souvient Samuel Clauzier. Ça a enclenché une discussion assez cordiale mais vaseuse dans laquelle il disait que les journalistes gagnent leur vie sur la misère du monde. Voyant mon brassard presse, il m'a lancé : "Garde-le, ton brassard, c'est bien." »*

Samuel Clauzier raconte enfin avoir essuyé, à l'aube dans le quartier Près-d'Arènes, un jet de gaz lacrymogène en plein visage. Là encore, par un membre de la CDI 34. *« Il m'a gazé avec une gazeuse à main, à bout portant dans l'œil. Il m'a cramé l'œil », décrit le journaliste.*

À ce sujet, la préfecture indique que *« les consignes de port du RIO (et des caméras piétons) ont été rappelées avant la manifestation [...] ainsi que les règles principales du SNMO (schéma national du maintien de l'ordre) »* et affirme que *« la vidéo (partielle) diffusée »* par le journaliste *« avait pour fond le fait que le policier aurait été empêché de réaliser les interpellations »*. Selon les services de l'État, *« le SNMO autorise la presse à effectuer son travail y compris après les sommations. Pour autant la presse ne peut s'opposer à la force publique et aux interpellations »*.

Dans un communiqué publié jeudi 11 septembre, son école, l'ESJ Pro, *« condamne fermement les violences dont [Samuel Clauzier] a été victime »*. *« Agressé physiquement, l'étudiant, dont une partie du matériel a été cassé, était en situation pédagogique, encadré par notre établissement, et remplissait pleinement sa mission d'observation et de reportage »*, ajoute l'école de journalisme, qui rappelle *« que l'exercice du métier de journaliste, y compris en formation, doit pouvoir se faire dans des conditions de sécurité et de respect »* et que *« ce type d'agression est non seulement inadmissible, mais aussi profondément inquiétante pour la liberté de la presse »*.

L'Observatoire montpelliérain des libertés dénonce pour sa part *« le harcèlement documenté d'un journaliste de la presse indépendante »* et plus globalement *« un usage disproportionné de la force sur les manifestants et des lacrymogènes sur l'ensemble de la population »*.

Des policiers municipaux en tenue antiémeute

D'autres images, [publiées par Ricardo Parreira](#), ont suscité de vives réactions : on y voit des groupes de quatre à dix policiers municipaux, équipés de casques antiémeutes et de boucliers, postés place de la Comédie et aux alentours. Sur l'une de ces photos, ils côtoient des CRS.

« En aucun cas il ne peut être confié à la police municipale des missions de maintien de l'ordre », rappelle le reporter, citant [le code de la sécurité intérieure](#). En réaction à son message, le chercheur Sebastian Roché [renchérit](#) : « Tous les cadres légaux sont foulés aux pieds les uns après les autres par les fonctionnaires politiques que sont les préfets ces dernières années. Et avec le concours des maires... ça va loin, nos amis juristes apprécieront. »

Sollicitée par Mediapart, la mairie de Montpellier précise que vingt-six policiers municipaux étaient mobilisés le matin, et dix-neuf l'après-midi pour assurer *« la sécurisation des voies publiques et privés, des bâtiments municipaux et intercommunaux, sans être au contact direct*

des manifestants ». Elle dément leur participation aux opérations de maintien de l'ordre en faisant valoir [une nuance dont la réalité est débattue ces dernières années](#) : « [La police municipale] a participé au maintien du bon ordre comme le prévoit le Code général des collectivités territoriales. Les forces de police nationale ont pour leur part assuré le maintien de l'ordre. »

Également sollicitée sur ce point, la préfecture de l'Hérault abonde : « *En aucun cas les effectifs de la police municipale n'ont exercé des missions de maintien de l'ordre* » mais ont, « *un temps, accompagné l'engin lanceur d'eau [...] isolé du dispositif* » puis « *fermé les accès aux rues du centre-ville, ce qui ne constitue pas une mission de maintien de l'ordre* ».

« *C'est de la sémantique !*, rétorque Ricardo Parreira auprès de Mediapart. *Ils ne protégeaient pas des édifices, ils empêchaient les gens de passer à certains endroits. Certes, sans donner des coups de matraque ni utiliser leurs boucliers, mais il ont bien fait du maintien de l'ordre.* »

La mairie de Montpellier indique encore que les casques et boucliers des policiers municipaux sont des « *équipements de protection individuelle* » fournis par leur employeur, dont le port était justifié mercredi par de « *nombreux jets de projectiles* » et avance que d'autres polices municipales en sont dotées, « *comme à Marseille ou Lyon* ».

[Cécile Hautefeuille](#) et [Camille Polloni](#)